

AIDES FINANCIERES

Le Pass'Sport est une aide (allocation de rentrée sportive) versée par l'État = permettant de soutenir la pratique sportive dans une structure éligible proposant une offre d'activité physique et sportive pour 6 millions de jeunes pendant l'année sportive 2023/2024.

Ce coupon est utilisable **dans l'ensemble de nos clubs**, qui sont affiliés à la Fédération Française de Football.



PASS SPORT
revient pour la
saison 2023-2024

(source : Direction des Sports du Ministère des Sports et des J.O.P.)

LE MONTANT

L'aide est de **50 €** par personne.

L'ELIGIBILITE

Le dispositif est ouvert pour **la saison 2023-2024** aux personnes remplissant l'une des conditions suivantes :

- *Etre né entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 et bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (6 à 17 ans révolus et ARS) ;*
- *Etre né entre le 1^{er} juin 2003 et le 31 décembre 2017 et bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (6 à 20 ans et AEEH) ;*
- *Etre né entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 et bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (16 à 30 ans et AAH) ;*
- *Etudiants de moins de 28 ans révolus et bénéficiant d'une aide ou d'une bourse de l'enseignement supérieur*

LES MODALITES

Ce dispositif est ouvert du 1^{er} juin au 31 décembre 2023.

Les codes seront envoyés par mail aux jeunes ou leurs familles dans les derniers jours d'août.

Toute inscription devra être terminée au 31 décembre 2023 au plus tard. Au-delà de cette date plus aucune procédure de déduction ne devra être prise en compte. Les demandes de remboursements ne seront plus possibles.

CAS D'INSCRIPTIONS ANTICIPÉES

Si vous devez procéder à des inscriptions anticipées en juin/juillet et que vous avez la certitude de votre éligibilité au dispositif (bénéficiaire de l'ARS 2022 de moins de 18 ans, de l'AEEH ou de l'AAH), vous pourriez déposer au club un chèque de caution de 50 euros déduit de votre inscription que la structure conserverait jusqu'à la finalisation de l'inscription dès le mois de septembre sur présentation du coupon Pass'Sport.

NOTA : les attestations d'affiliation sont à demander auprès du service Conseil aux Clubs – mail : accompagnementclubs@lfpl.fff.fr

Pour en savoir plus :

Site internet D2D12 / www.pass.sports.gouv.fr